



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 juin 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 833 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 144 rue du Pacifique, que le bâtiment accessoire soit localisé à un minimum de 3 mètres de distance de l'emprise de la rue de l'Arctique, contrairement au règlement de zonage en vigueur qui prévoit 6 mètres minimum.
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant actuellement le numéro de lot 3 356 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi (futurs lots 6 222 600 et 6 222 601) sis au 783 à 785 rue Principale, que la largeur du futur lot 6 222 601 soit de 10,73 mètres contrairement au règlement de lotissement en vigueur qui prévoit 30 mètres minimum

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 16 mai 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA